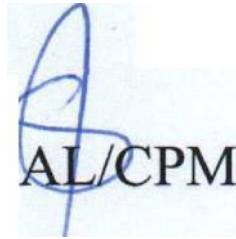


/OAPI/DG/DGAJdS AL/CPM



Yaoundé, le **09 SEPT 2021,**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel d'offres national pour le recrutement d'un prestataire en vue de l'organisation matérielle de la 61<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de l'OAPI à Cotonou.

Peuvent soumissionner les personnes physiques ou morales domiciliées en République du Bénin et possédant une expertise dans le domaine objet du présent appel d'offres.

Les termes de référence du présent appel d'offres sont disponibles, sur le site web de l'OAPI dont l'adresse est : [www.oapi.int](http://www.oapi.int).

Chaque soumissionnaire devra fournir les pièces exigées dans les termes de référence.

Les offres, dont l'original sur support papier, les copies sur clés USB ou CD, devront être présentées dans une grande enveloppe contenant les plis technique, administratif et financier, distinctement marqués comme tel, sous pli fermé portant uniquement la mention:

« Appel d'offres national pour le recrutement d'un prestataire en vue de l'organisation matérielle de la 61<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de l'OAPI à Cotonou., à n'ouvrir qu'en Commission ».

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard dans un délai de vingt-un (21) jours à compter de la publication du présent appel d'offres national à 14 heures, à l'adresse ci-après :

OAPI, Place de la Préfecture, Nlongkak, B.P. 887 - Yaoundé  
CAMEROUN Tél. (237) 222 20 57 00, E-mail [ccmgoapisint](mailto:ccmgoapisint).

Pour toute soumission par mail, bien vouloir les protéger par un mot de passe.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le vingt-unième jour à 14 heures 30 au siège de l'Organisation.

L'OAPI choisira librement le soumissionnaire qui lui paraîtra répondre le mieux au besoin exprimé suivant les critères indiqués dans les termes de référence.

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés à l'adresse : [www.oapi.int](http://www.oapi.int).

En cas d'annulation de l'appel d'offres, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres ou de ne lui donner aucune suite.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OAPI**



**Denis L. BOHOSSOU**